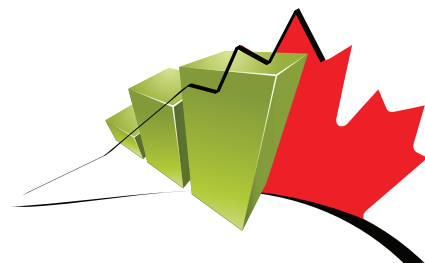


Une comparaison entre cohortes des répercussions économiques du divorce et du veuvage sur les personnes âgées



par Tahsin Mehdi

Date de diffusion : le 8 mai 2023

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Une comparaison entre cohortes des répercussions économiques du divorce et du veuvage sur les personnes âgées

par Tahsin Mehdi

DOI: <https://doi.org/10.25318/36280001202300400003-fra>

La sécurité financière des personnes âgées préoccupe depuis longtemps les décideurs, en particulier en ce qui concerne les personnes âgées qui doivent composer avec les conséquences financières d'un divorce ou d'une séparation (ci-après « divorce ») ou du décès de leur conjoint plus tard dans la vie. Sans ressources économiques suffisantes pour compenser la perte de revenu du conjoint, le divorce ou le veuvage peuvent avoir des effets dévastateurs, particulièrement s'ils se produisent à un âge avancé, lorsque les personnes sont susceptibles d'être à la retraite et de se fier dans une plus large mesure aux prestations de retraite et aux transferts gouvernementaux.

Des études antérieures ont démontré que le niveau de vie se détériore après un divorce et que les pertes de revenus que cela entraîne ont tendance à toucher de manière disproportionnée les femmes (LaRochelle-Coté, Myles et Picot, 2012; Leopold, 2018; Lin et Brown, 2021). Cependant, l'accès accru des femmes aux régimes de retraite offerts par les employeurs (Morissette, 2020) et la croissance de leurs salaires et de leur taux d'activité au cours des dernières décennies (Statistique Canada, 2022) indiquent que l'effet financier du veuvage et du divorce pourrait être plus faible pour les cohortes récentes de femmes retraitées qu'il ne l'était pour les cohortes précédentes.

L'étude de LaRochelle-Coté, Myles et Picot (2012) a suivi le revenu familial permanent après impôt, rajusté en fonction de la taille de la famille (ci-après le « revenu familial »), des personnes âgées de 54 à 56 ans jusqu'à ce qu'elles aient de 68 à 70 ans dans deux cohortes (1983 et 1993) et n'a relevé aucun écart significatif de résultats entre les cohortes de femmes ayant vécu un veuvage ou un divorce avant l'âge de 68 ans¹. Cependant, cette constatation en soi n'empêche pas les futures cohortes de femmes d'obtenir de meilleurs résultats. Cette étude contribue de deux manières importantes à la littérature. Premièrement, elle élargit l'analyse des répercussions du divorce et du veuvage sur le niveau de vie des personnes âgées à un ensemble plus large de cohortes : 1984, 1987, 1990, 1993 et 1996 (la cohorte de 1996 n'avait pas été analysée précédemment)². Cela permet une évaluation plus à jour des répercussions de la dissolution d'un mariage sur le niveau de vie des aînés. Deuxièmement, en prenant pour base la méthode de Mehdi (2023), la présente étude résout les problèmes de mesure en calculant le revenu familial reçu sur une période de 10 ans entre 70 et 80 ans. Ce calcul fournit une mesure plus

-
1. Le revenu familial comprend les gains en capital et est rajusté en divisant par la racine carrée de la taille de la famille pour rendre compte des possibilités d'économies d'échelle pour les familles de plus grande taille (Mehdi, 2023). Les personnes qui sont décédées pendant la période visée par l'étude étaient quand même comptées dans les calculs des années précédant leur décès.
 2. La taille des échantillons variait entre 184 400 femmes et 230 985 hommes en 1984 et 242 670 femmes et 273 135 hommes en 1996. Parmi les femmes de la cohorte de 1996, environ 64 % sont demeurées mariées pendant la période d'étude, 23 % sont demeurées seules, 11 % étaient veuves et 2 % étaient divorcées avant d'atteindre 68 ans. Parmi les hommes de la cohorte de 1996, environ 86 % sont demeurés mariés, 10 % sont demeurés seuls, 2 % étaient veufs et 2 % étaient divorcés avant d'atteindre 68 ans.

exhaustive du niveau de vie après le divorce ou le décès du conjoint que la période relativement courte (c'est-à-dire, de 68 à 70 ans) utilisée dans des études canadiennes précédentes³. Ainsi, cette approche fournit donc une évaluation plus exacte des effets à long terme de la dissolution d'un mariage sur le niveau de vie des aînés.

Dans l'ensemble, les cohortes récentes de femmes veuves et divorcées avaient un revenu familial supérieur à celui des cohortes précédentes plus tard dans la vie

Dans toutes les cohortes, les femmes veuves et divorcées avaient, dans l'ensemble, une moins bonne situation financière plus tard dans la vie par rapport aux femmes qui sont restées mariées de 54 à 80 ans. Cependant, les cohortes récentes de femmes veuves et divorcées s'en sont un peu mieux tirées que leurs homologues des cohortes précédentes. Par exemple, les revenus familiaux médians (en dollars de 2020) des femmes veuves, répartis en moyenne de 70 à 80 ans, sont passés de 30 900 \$ pour la cohorte de 1984 à 33 600 \$ pour la cohorte de 1996. Les revenus familiaux médians des femmes divorcées, répartis en moyenne de 70 à 80 ans, sont passés de 26 300 \$ pour la cohorte de 1984 à 27 800 \$ pour la cohorte de 1996 (tableau 1).

Les trajectoires du revenu variaient selon la répartition des revenus

Les trajectoires du revenu différaient selon les quintiles de revenu. Dans le quintile **supérieur** – les personnes qui se situaient dans la tranche supérieure de 20 % de la répartition du revenu familial à l'âge de 54 à 56 ans – la cohorte de 1996 de femmes veuves âgées de 70 à 80 ans avait des revenus familiaux médians supérieurs de 7 500 \$ à ceux de leurs homologues de 1984. Cela était en partie en raison de l'augmentation du revenu provenant de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et de régimes de pension agréés (RPA) et des gains nets en capital. À l'opposé, le revenu familial médian des femmes divorcées de la cohorte de 1996 a diminué de 5 400 \$ par rapport à celui de leurs homologues de la cohorte de 1984, notamment en raison d'une réduction des revenus de placements.

Au quintile **médian**, les femmes veuves (+3 300 \$) et divorcées (+2 500 \$) de la cohorte de 1996 ont vu leur revenu familial médian à l'âge de 70 à 80 ans augmenter par rapport à celui de leurs homologues de 1984. Cette hausse était attribuable à l'augmentation des revenus provenant des REER et des RPA.

Dans le quintile **inférieur**, les revenus familiaux médians sont demeurés stables d'une cohorte à l'autre, les variations au fil du temps s'élevant généralement à environ 1 000 \$. Les revenus familiaux médians des veuves âgées de 70 à 80 ans de la cohorte de 1996 ont augmenté de 600 \$ par rapport à ceux de leurs homologues de la cohorte de 1984, tandis que les revenus familiaux médians des femmes divorcées âgées de 70 à 80 ans ont diminué de 500 \$. La Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti représentaient les principales sources de revenu de retraite des personnes appartenant au quintile inférieur.

3. Les divorces après l'âge de 65 ans sont rares, mais pourraient être surestimés dans les données fiscales (LaRochelle-Coté, Myles et Picot, 2012). En raison de cette incertitude, l'approche utilisée dans la présente étude concorde avec celle de LaRochelle-Coté, Myles et Picot (2012) et exclut les divorces après l'âge de 65 ans.

Peu importe le quintile de revenu, les gains (ou les pertes) de revenu entre les cohortes des femmes divorcées âgées de 54 à 56 ans étaient inférieurs (ou supérieurs) à ceux des femmes célibataires, mariées et veuves.

Le divorce a également eu des répercussions financières négatives sur les hommes, mais à l'âge de 70 à 80 ans, ceux-ci étaient plus susceptibles, en moyenne, d'avoir un revenu familial plus élevé que les femmes.

Tableau 1

Revenus familiaux permanents médians après impôt (en dollars de 2020), selon le quintile du revenu

	Célibataires à l'âge de 54 à 80 ans	Mariés avant l'âge de 54 à 56 ans		
		Mariés jusqu'à l'âge de 80 ans	Veufs avant l'âge de 68 ans	Divorcés ou séparés avant l'âge de 65 ans
dollars				
Femmes âgées de 54 à 56 ans				
Ensemble				
Année de la cohorte				
1984	37 300	48 400	42 200	40 200
1987	36 500	49 300	42 400	39 900
1990	35 700	51 100	43 100	43 300
1993	34 000	49 300	41 500	41 200
1996	33 900	51 300	43 000	43 600
Quintile supérieur				
Année de la cohorte				
1984	79 300	81 600	78 700	81 600
1987	81 800	84 900	81 600	87 300
1990	85 600	87 900	84 500	87 400
1993	83 300	88 400	86 200	86 400
1996	83 900	91 300	88 000	93 200
Quintile intermédiaire				
Année de la cohorte				
1984	43 600	44 200	44 000	44 300
1987	44 400	44 700	44 500	44 800
1990	45 200	45 900	45 300	45 700
1993	43 700	44 100	44 000	44 000
1996	44 800	45 300	44 900	45 600
Quintile inférieur				
Année de la cohorte				
1984	21 400	23 200	22 900	21 300
1987	20 900	22 800	22 300	21 400
1990	20 700	23 600	23 100	22 100
1993	18 600	22 200	22 000	20 900
1996	18 100	21 700	21 400	21 300
Hommes âgés de 54 à 56 ans				
Ensemble				
Année de la cohorte				
1984	39 500	47 000	44 500	39 100
1987	40 200	48 100	45 200	39 200
1990	38 300	50 300	45 800	38 300
1993	34 600	49 000	44 200	39 200
1996	35 300	50 400	44 100	40 900
Quintile supérieur				
Année de la cohorte				
1984	83 200	80 900	78 400	80 500
1987	86 400	85 400	83 400	83 100
1990	88 900	90 000	87 800	86 100
1993	89 500	90 600	88 700	88 800
1996	91 800	94 100	89 200	90 000
Quintile intermédiaire				
Année de la cohorte				
1984	45 600	45 800	45 000	45 400
1987	46 700	47 000	46 600	45 900
1990	48 500	48 300	48 400	48 400
1993	46 400	47 000	46 500	46 200
1996	47 300	48 100	47 500	47 100
Quintile inférieur				
Année de la cohorte				
1984	21 300	23 800	22 400	23 000
1987	21 500	24 500	24 300	23 500
1990	20 700	25 100	24 900	24 200
1993	18 500	23 400	23 900	22 000
1996	17 700	22 800	22 900	22 300

Note : Les quintiles correspondent à la répartition du revenu familial à l'âge de 54 à 56 ans. Le quintile supérieur correspond aux 20 % supérieurs de la distribution, le quintile intermédiaire correspond aux 20 % intermédiaires de la distribution et le quintile inférieur correspond aux 20 % inférieurs de la distribution. Seules les personnes ayant un revenu d'au moins 13 000 \$ à l'âge de 54 à 56 ans sont incluses. Les quintiles de revenu sont déterminés séparément selon le sexe en fonction du revenu familial permanent après impôt rajusté en fonction de la taille de la famille à l'âge de 54 à 56 ans. Le revenu familial est divisé par la racine carrée de la taille de la famille. Ici, le revenu permanent est calculé en prenant une moyenne sur trois ans du revenu familial permanent annuel après impôt d'une personne rajusté en fonction de la taille de la famille. Les revenus médians à l'âge de 70 à 80 ans sont calculés en faisant la moyenne des revenus médians à l'âge de 69 à 71 ans jusqu'à l'âge de 78 à 80 ans. Le petit groupe de veufs et de divorcés qui se sont remariés subséquentement est exclu. Les personnes qui se sont séparées ou qui ont divorcé après l'âge de 65 ans sont également exclues, car elles sont rares chez les personnes âgées, mais peuvent être surestimées dans les données administratives.

Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2020.

Tableau 1
Revenus familiaux permanents médians après impôt (en dollars de 2020), selon le quintile du revenu (suite)

	Célibataires à l'âge de 54 à 80 ans	Mariés avant l'âge de 54 à 56 ans		
		Mariés jusqu'à l'âge de 80 ans	Veufs avant l'âge de 68 ans	Divorcés ou séparés avant l'âge de 65 ans
dollars				
Femmes âgées de 70 à 80 ans				
Ensemble				
Année de la cohorte				
1984	30 100	40 300	30 900	26 300
1987	30 000	40 900	31 600	27 000
1990	29 300	41 900	32 400	26 600
1993	29 100	43 000	32 800	27 700
1996	30 100	44 500	33 600	27 800
Quintile supérieur				
Année de la cohorte				
1984	55 600	62 800	52 500	47 400
1987	55 500	63 700	54 100	46 500
1990	58 000	64 900	55 300	44 600
1993	59 900	66 100	56 300	45 600
1996	61 900	68 200	60 000	42 000
Quintile intermédiaire				
Année de la cohorte				
1984	34 100	36 400	30 600	26 200
1987	34 000	36 900	32 000	27 000
1990	34 900	37 400	32 700	26 200
1993	35 500	38 200	33 400	28 000
1996	37 400	39 400	33 900	28 700
Quintile inférieur				
Année de la cohorte				
1984	22 400	26 300	22 900	22 200
1987	22 600	26 300	23 400	22 500
1990	22 000	26 200	23 200	21 500
1993	21 900	26 700	23 400	20 700
1996	22 100	26 900	23 500	21 700
Hommes âgés de 70 à 80 ans				
Ensemble				
Année de la cohorte				
1984	32 300	39 800	38 000	32 200
1987	33 300	40 600	36 600	31 400
1990	31 400	42 000	38 500	28 300
1993	31 900	43 600	38 800	28 600
1996	33 000	44 800	38 600	30 500
Quintile supérieur				
Année de la cohorte				
1984	60 100	62 200	55 400	53 900
1987	61 500	63 700	59 800	56 100
1990	61 300	65 600	59 900	53 200
1993	60 500	68 000	63 000	48 500
1996	61 800	70 800	67 300	51 900
Quintile intermédiaire				
Année de la cohorte				
1984	33 700	37 200	36 200	35 300
1987	34 900	38 200	35 800	37 200
1990	34 800	39 000	38 400	32 900
1993	36 400	40 100	39 600	32 900
1996	38 100	41 300	40 600	33 200
Quintile inférieur				
Année de la cohorte				
1984	22 700	26 800	25 600	23 400
1987	23 000	27 000	24 700	23 300
1990	22 700	27 100	24 800	22 200
1993	22 500	27 600	25 000	22 100
1996	22 600	28 200	25 400	22 900

Note : Les quintiles ont trait à la répartition du revenu familial à l'âge de 54 à 56 ans. Le quintile supérieur correspond aux 20 % supérieurs de la distribution, le quintile intermédiaire correspond aux 20 % intermédiaires de la distribution et le quintile inférieur correspond aux 20 % inférieurs de la distribution. Seules les personnes ayant un revenu d'au moins 13 000 \$ à l'âge de 54 à 56 ans sont incluses. Les quintiles de revenu sont déterminés séparément selon le sexe en fonction du revenu familial permanent après impôt rajusté en fonction de la taille de la famille à l'âge de 54 à 56 ans. Le revenu familial est divisé par la racine carrée de la taille de la famille. Ici, le revenu permanent est calculé en prenant une moyenne sur trois ans du revenu familial permanent annuel après impôt d'une personne rajusté en fonction de la taille de la famille. Les revenus médians à l'âge de 70 à 80 ans sont calculés en faisant la moyenne des revenus médians à l'âge de 69 à 71 ans jusqu'à l'âge de 78 à 80 ans. Le petit groupe de veufs et de divorcés qui se sont remariés subséquentement est exclu. Les personnes qui se sont séparées ou qui ont divorcé après l'âge de 65 ans sont également exclues, car elles sont rares chez les personnes âgées, mais peuvent être surestimées dans les données administratives.

Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2020.

En moyenne, les cohortes récentes de veufs et de veuves ont connu des baisses moins marquées de leur revenu familial plus tard dans la vie comparativement aux cohortes précédentes

En moyenne, les veuves de la cohorte de 1984 ont reçu, entre 70 et 80 ans, 77 % du revenu qu'elles recevaient entre 54 et 56 ans (tableau 2). À 83 %, le taux de remplacement du revenu de la cohorte de 1996 était supérieur de six points de pourcentage, ce qui indique une diminution plus faible du revenu familial plus tard dans la vie pour cette cohorte. Les taux de remplacement du revenu ont également augmenté d'une cohorte à l'autre pour les veufs.

En revanche, le taux de remplacement du revenu des femmes divorcées de la cohorte de 1996 (70 %) est légèrement inférieur à celui de la cohorte de 1984 (73 %). Cette baisse du taux de remplacement du revenu est survenue parce que les gains, d'une cohorte à l'autre, du revenu familial des femmes divorcées âgées de 70 à 80 ans n'étaient pas suffisants pour faire contrepoids aux gains réalisés à l'âge de 54 à 56 ans lorsqu'elles étaient encore mariées (tableau 1).

Dans le quintile **supérieur**, les taux de remplacement du revenu des femmes veuves s'élevaient à environ 64 % pour les cohortes de 1984 et de 1996. Mais les taux de remplacement pour les femmes divorcées sont passés de 56 % (pour la cohorte de 1984) à 45 % (pour la cohorte de 1996). Cette réduction survient alors que les femmes divorcées du quintile supérieur ont vu leur revenu diminuer à l'âge de 70 à 80 ans dans l'ensemble des cohortes, tandis que leur revenu a augmenté à l'âge de 54 à 56 ans dans l'ensemble des cohortes.

Dans le quintile **intermédiaire**, les taux de remplacement du revenu ont augmenté pour passer de 70 % (pour la cohorte de 1984) à 76 % (pour la cohorte de 1996) pour les femmes veuves et de 61 % à 63 % pour les femmes divorcées.

Dans le quintile **inférieur**, les taux de remplacement du revenu des femmes veuves et divorcées de la cohorte de 1996 étaient un peu plus élevés que ceux de leurs homologues de la cohorte de 1984. Pour l'ensemble des cohortes, les taux de remplacement du revenu dépassaient 100 %, le revenu à l'âge de 70 à 80 ans dépassant celui à l'âge de 54 à 56 ans (tableau 1).

Enfin, dans les quintiles médian et supérieur, les taux de remplacement du revenu ont diminué avec le temps pour les hommes divorcés, mais ont augmenté pour les hommes veufs.

Conclusion

Au moyen d'une mesure plus complète du revenu et de données longitudinales qui suivent plusieurs cohortes d'individus âgés de 54 à 56 ans et plus, la présente étude montre qu'en général, le niveau de vie des femmes veuves et divorcées s'est légèrement amélioré au fil du temps plus tard dans la vie. Cependant, l'ampleur des améliorations varie selon les quintiles de revenu. L'étude montre également que comparativement au décès du conjoint, le divorce réduit davantage le niveau de vie à la retraite. Dans l'ensemble des cohortes étudiées, les femmes avaient des revenus familiaux moins élevés que les hommes plus tard dans la vie, sans égard à l'état matrimonial. Il reste à voir si les trajectoires actuelles des revenus de retraite des veufs et des divorcés se maintiendront à l'avenir.

Tableau 2

Moyenne des taux de remplacement des revenus familiaux permanents médians après impôt à l'âge de 70 à 80 ans, selon le quintile du revenu familial

	Célibataires à l'âge de 54 à 80 ans	Mariés avant l'âge de 54 à 56 ans		
		Mariés jusqu'à l'âge de 80 ans	Veufs avant l'âge de 68 ans	Divorcés ou séparés avant l'âge de 65 ans
pourcentage				
Femmes				
Ensemble				
Année de la cohorte				
1984	85,5	84,3	77,4	73,4
1987	86,9	83,2	78,8	75,4
1990	86,2	81,8	78,4	67,8
1993	91,1	86,2	82,1	72,0
1996	94,1	87,0	83,0	70,4
Quintile supérieur				
Année de la cohorte				
1984	68,8	74,1	63,5	56,1
1987	66,3	72,1	63,8	50,9
1990	64,5	70,4	60,8	45,3
1993	69,1	71,7	62,9	50,6
1996	70,7	72,5	64,0	45,3
Quintile intermédiaire				
Année de la cohorte				
1984	77,4	82,3	69,9	61,1
1987	76,8	82,4	72,2	61,0
1990	76,4	81,5	72,3	57,5
1993	80,8	86,4	75,8	64,4
1996	82,8	87,3	75,5	63,3
Quintile inférieur				
Année de la cohorte				
1984	110,1	120,8	108,7	108,4
1987	114,0	121,0	112,3	109,0
1990	111,5	118,3	107,6	104,3
1993	121,0	128,9	112,1	105,4
1996	127,5	132,6	116,0	111,4
Hommes				
Ensemble				
Année de la cohorte				
1984	83,4	85,4	83,1	82,5
1987	82,5	84,6	82,9	80,5
1990	82,3	82,7	81,9	78,1
1993	88,9	87,5	87,8	79,5
1996	90,0	88,1	89,1	81,1
Quintile supérieur				
Année de la cohorte				
1984	69,9	74,2	69,6	63,0
1987	67,0	72,1	73,2	62,7
1990	65,9	70,2	65,2	56,2
1993	66,2	72,2	69,0	53,3
1996	65,4	72,5	73,7	56,8
Quintile intermédiaire				
Année de la cohorte				
1984	72,9	81,6	79,2	75,7
1987	74,9	81,5	75,9	80,0
1990	71,7	80,6	78,1	69,7
1993	78,2	85,4	83,6	70,9
1996	79,4	85,9	86,0	67,8
Quintile inférieur				
Année de la cohorte				
1984	112,3	119,9	119,2	110,2
1987	113,6	117,4	111,0	111,2
1990	112,8	115,7	112,4	99,1
1993	125,2	127,7	118,6	103,5
1996	132,2	132,0	118,9	114,1

Note : Les quintiles ont trait à la répartition du revenu familial à l'âge de 54 à 56 ans. Le quintile supérieur correspond aux 20 % supérieurs de la distribution, le quintile intermédiaire correspond aux 20 % intermédiaires de la distribution et le quintile inférieur correspond aux 20 % inférieurs de la distribution. Seules les personnes ayant un revenu d'au moins 13 000 \$ à l'âge de 54 à 56 ans sont incluses. Les quintiles de revenu sont déterminés séparément selon le sexe en fonction du revenu familial permanent après impôt rajusté en fonction de la taille de la famille à l'âge de 54 à 56 ans. Le revenu familial est divisé par la racine carrée de la taille de la famille. Ici, le revenu permanent est calculé en prenant une moyenne sur trois ans du revenu familial permanent annuel après impôt d'une personne rajusté en fonction de la taille de la famille. Les taux de remplacement sont calculés en trois étapes, qui consistent à 1) calculer le revenu au niveau individuel pour tous les groupes d'âge entre 69 à 71 ans et 78 à 80 ans proportionnellement au revenu à l'âge de 54 à 56 ans, 2) prendre la part médiane du revenu pour tous les individus, et 3) faire la moyenne des parts médianes pour les groupes d'âge entre 69 et 71 ans et 78 et 80 ans. Le petit groupe de veufs et de divorcés qui se sont remariés subséquemment est exclu. Les personnes qui se sont séparées ou qui ont divorcé après l'âge de 65 ans sont également exclues, car elles sont rares chez les personnes âgées, mais peuvent être surestimées dans les données administratives.

Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2020.

Auteur

Tahsin Mehdi travaille à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation, Direction des études analytiques et de la modélisation, de Statistique Canada.

Bibliographie

LaRoche-Coté, S., J. Myles et G. Picot. 2012. « Income Replacement Rates Among Canadian Seniors: The Effect of Widowhood and Divorce ». *Canadian Public Policy*, vol. 38, n° 4 : p. 471 à 495.

Leopold, T. 2018. « Gender Differences in the Consequences of Divorce: A Study of Multiple Outcomes ». *Demography*, vol. 55, n° 3 : p. 769 à 797.

Lin, I-F. et S.L. Brown. 2021. « The Economic Consequences of Gray Divorce for Women and Men ». *The Journals of Gerontology: Series B*, vol. 76, n° 10 : p. 2073 à 2085.

Mehdi, T. 2023. « A Cross-Cohort Comparison of Economic Well-being During Retirement », *Economic and Social Reports*, Statistique Canada (à paraître).

Morissette, R. 2020. *L'évolution de la situation de l'emploi, 1981 à 2019*, Aperçus économiques, Statistique Canada.

Statistique Canada. 2022. *Tableau 14-10-0327-01 Caractéristiques de la population active selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, données annuelles*. Ottawa : Statistique Canada.